Rappel de produit pour des raisons de sécurité

Publication du 11/06/2026

BODIN MARIE Eclat de vert rappelle crème de sauge



- Noms des modèles ou références concernés : **tous**
- Marque : **Eclat de Vert**
- **Lot Tous les lots Date limite de consommation 15/07/2027**
- Conditionnements : **pots de 90 g**
- Date début/fin de commercialisation : **du 20/08/2025 au 11/06/2026**
- Température de conservation : **Produit à conserver à température ambiante**
- Zone géographique de vente : **France entière**
- Distributeurs : **court circuit l ilot 1000 feuilles site internet**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **défaut de maîtrise des barèmes de pasteurisation**
- Risques encourus par le consommateur : **Défaut de fabrication, défaut d'étanchéité (ex: micro fuites, thermoscellage défectueux) ou anomalies de conditionnement**
- Description complémentaire du risque : **défaut de fabrication, défaut d'étanchéité ou anomalie de fonctionnement**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer.**
- Préconisation sanitaire :
  Ces produits ont été fabriqués et/ou conservés dans des conditions ne permettant pas d'apporter de garanties sanitaires satisfaisantes. Ces produits sont donc susceptibles de présenter un danger pour la santé des consommateurs.

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Echange, Autre (voir informations complémentaires).**
- Date de fin de la procédure de rappel : **samedi 11 juillet 2026**

CONTACT

- Numéro de contact : **0684846316**
- Informations complémentaires publiques : **Ayant à coeur de ne vous faire prendre aucun risque, j'ai pris la decision de rappeler les crèmes de sauge. Les modalités d'échanges ou autres sont à voir directement avec moi.**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

https://rappel.conso.gouv.fr

Le site des alertes de produits dangereux

FAITES PASSER LE MESSAGE :
Informez vos parents et amis de ce rappel !
Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre